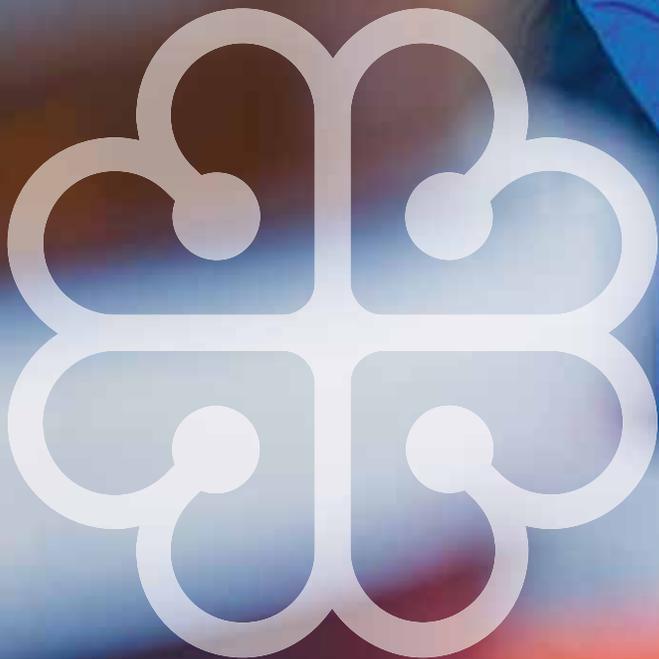


Budget de fonctionnement 2019
Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Faits saillants Montréal



Des commerces de proximité offrant une qualité de vie urbaine
pour chaque Montréalaise et Montréalais.

Lieu : commerce de quartier, arrondissement de Verdun

Table des matières

- 2** Mot de la mairesse
- 3** Mot du président du comité exécutif
- 4** Portrait de la population montréalaise
- 5** Quatre grandes priorités
 - Développement économique : pour une diversité commerciale unique et en constante croissance
 - Parcs et espaces verts : pour la préservation et la mise en valeur du territoire
 - Habitation : pour que tous les citoyens aient accès à un logement décent et selon leur capacité de payer
 - Mobilité : pour faciliter les déplacements collectifs et actifs tout en réduisant l’empreinte écologique
- 9** Budget de fonctionnement 2019
- 17** Programme triennal d’immobilisations 2019-2021

Mot de la mairesse



C'est avec fierté – et un sens du devoir accompli – que nous vous présentons le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Montréal ainsi que son Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021. Notre approche rompt clairement avec le passé. Cette feuille de route est la première qui exprime véritablement nos aspirations et notre vision du développement de Montréal.

Le changement réel – celui qui s'opère en profondeur – ne peut s'effectuer du jour au lendemain. Il vaut la peine de bien le préparer et c'est ce que nous avons fait tout au long de notre première année de mandat, en prêtant une oreille attentive aux préoccupations de la population. En travaillant avec nos concitoyennes et nos concitoyens, nous allons bâtir une métropole à échelle humaine qui saura mieux répondre aux défis de notre siècle, tout en offrant des services de proximité performants. Après tout, il s'agit là du rôle primordial d'une administration municipale.

Montréal se porte bien, mais la compétitivité entre les métropoles du monde est plus vive que jamais, et les enjeux démographiques, technologiques et climatiques sont bien réels. Pour y répondre, il est important d'avoir une vision forte sur laquelle nous pouvons nous appuyer lorsqu'il est temps de faire des choix et de prendre des décisions responsables.

Ce budget et ce PTI nous permettent de jeter les bases des projets que nous prioriserons pour réaliser cette vision forte. Le budget, qui s'élève à 5 705,1 M\$, fixe clairement les priorités sur lesquelles nous concentrerons nos efforts. Pour sa part, le PTI nous permet de planifier à long terme pour construire l'avenir de la métropole, améliorer le quotidien de nos concitoyennes et concitoyens, et pour assurer aux générations futures un avenir juste et équitable.

Les commerces montréalais propulsent la ville et lui donnent une diversité unique. Plus que jamais, la Ville de Montréal pense à eux. Par exemple, la Ville adoptera sous peu un règlement qui permettra aux commerçants affectés par des chantiers majeurs de voir leurs pertes de bénéfices compensées partiellement, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016. Avec le budget 2019, nous allons encore plus loin afin d'alléger la charge fiscale d'une large majorité des propriétaires d'immeubles non résidentiels en réduisant la taxe foncière sur la première tranche de 500 000 \$, ce qui aura pour effet de réduire les charges fiscales de 10%. Ainsi, la très grande majorité des commerçants verront leur compte de taxes diminuer en 2019. Il s'agit là d'un exemple concret des mesures que nous mettons en place. Soutenir nos commerçants, c'est soutenir la vitalité et renforcer le tissu social de nos communautés.

La vitalité montréalaise s'exprime d'ailleurs à travers ses quartiers. Nous devons donc nous assurer que chacun d'entre eux puisse offrir un milieu de vie vert et attrayant à celles et ceux qui ont choisi de s'y établir. Des sommes importantes ont été allouées à la préservation et au verdissement du territoire, autant pour la réfection des parcs locaux, que pour l'acquisition de grands espaces verts visant à bonifier notre réseau de parcs régionaux. Nous sommes certains que ces investissements nous permettront, à terme, d'atteindre notre cible de protection de 10% d'espaces naturels sur l'île.

En matière d'habitation, il est essentiel que toutes les Montréalaises et tous les Montréalais accèdent au droit fondamental de se loger convenablement, et ce, à la hauteur de leur capacité de payer. En réponse à cet engagement nécessaire, nous allons développer 6 000 logements sociaux et 6 000 logements abordables à un moment où les besoins en logements sont criants.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises et je le répète aujourd'hui : il est essentiel que nous repensons la façon dont nous nous déplaçons en ce 21^e siècle. C'est une question d'environnement, une question de santé, une question de performance économique, et plus que tout : une question de qualité de vie ! La façon dont les Montréalaises et les Montréalais se rendent au travail ou aux études, font leurs courses et s'adonnent à leurs loisirs, se transforme d'année en année, et notre ville doit s'y adapter rapidement. C'est pourquoi des investissements importants dans les infrastructures routières permettront d'augmenter la part des modes de transports actifs (piétons, vélos, etc.) et collectifs. Dans cet esprit, 1 M\$ sont prévus au budget pour le Bureau de la ligne rose. Les programmes de maintien des infrastructures routières ont été revus en profondeur afin que le rattrapage que nous avons à effectuer dans l'entretien de nos routes serve aussi à assurer la sécurité des piétons, des cyclistes, de nos enfants et de nos aînés.

Des artères commerciales dynamiques, des rues sécuritaires, des parcs rénovés, de nouvelles coopératives d'habitation : ces interventions au cœur de nos quartiers sont toutes complémentaires et renforcent nos communautés. Nous bâtissons une ville inclusive pour toutes et tous en préservant et en renforçant la mixité sociale et économique de Montréal, une valeur fondamentale qui guide nos actions.

En terminant, je tiens à saluer l'ensemble des employés municipaux. Votre contribution est indispensable pour faire de la Ville une organisation performante, qui vise à toujours mieux servir ses citoyennes et ses citoyens. La Ville de Montréal réunit des gens passionnés par la métropole !

La mairesse de Montréal,
Valérie Plante

Mot du président du comité exécutif



Le budget 2019 est à la fois responsable et pragmatique. Il démontre clairement notre volonté d'axer les investissements sur les besoins des Montréalaises et des Montréalais, mais aussi, sur les défis de la métropole afin qu'elle puisse poursuivre son développement. Au montant de 5 705,1 M\$, ce qui représente une hausse de 232,9 M\$ par rapport à 2018, ce budget témoigne des efforts importants que nous

avons déployés pour assurer un contrôle serré des dépenses afin de limiter la hausse du niveau du budget. En effet, si l'on soustrait la contribution exceptionnelle de 86,2 M\$ au déficit d'agglomération de 2017, ainsi que l'augmentation de notre stratégie de paiement au comptant des infrastructures de 80 M\$, les dépenses générales et récurrentes de la Ville de Montréal n'augmenteront que de 66,7 M\$, soit 1,2 %, bien en deçà de la prévision du taux d'inflation.

Pour 2019, la Ville a choisi de ne pas augmenter la taxe foncière générale. Les taxes entièrement dédiées aux infrastructures de l'eau (1 %), à la voirie (0,05 %) et à l'Autorité régionale de transport métropolitain (0,35 %) seront, quant à elles, augmentées, dans l'ensemble, de 1,4 %. Nous faisons ce choix d'augmenter ces taxes dédiées, plutôt que la taxe foncière générale, à la fois par souci de responsabilité et de transparence. Dans les prochaines années, notre métropole aura à faire face à des défis budgétaires principalement liés au rattrapage dans les infrastructures de l'eau et de la voirie, et en matière de transport collectif. Cela permettra de protéger les investissements dans ces domaines et empêchera les administrations futures de revenir à l'époque des sous-investissements et de l'absence des comptes rendus à la population. Du côté des arrondissements, il y aura une augmentation de la taxe de services de 0,3 %, en moyenne, pour les immeubles résidentiels et de 0,1 %, en moyenne, pour les immeubles non résidentiels. La variation totale des charges fiscales sera donc de 1,7 % pour les immeubles résidentiels et de 1,3 % pour les immeubles non résidentiels, soit légèrement sous la prévision du taux d'inflation pour la région métropolitaine.

La qualité de vie étant avant tout une question de vie de quartier, nous bonifions les sommes versées aux arrondissements de 25,1 M\$, pour un total de 904,6 M\$. Un montant de 2 295,3 M\$ est prévu pour la rémunération des employés municipaux, soit une baisse de 35,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, la part de notre budget annuel consacré à la rémunération globale passe de 42,6 % en 2018, à 40,2 % en 2019.

L'exercice de planification triennal qu'est le PTI nous permet d'établir avec cohérence les priorités de notre administration en ce qui a trait aux investissements en immobilisations. Il est le résultat d'un travail assidu en matière de planification financière de toutes les unités d'affaires de la Ville. Le PTI, tout comme le budget, représente, pour l'administration montréalaise, une feuille de route essentielle à la concrétisation de sa vision. Il permet de faire connaître à la

population ses priorités et la nature de ses investissements pour les trois prochaines années. Pour ces raisons, nous tenions à faire du dévoilement du PTI un exercice transparent en le présentant de façon cohérente avec le budget. Pour la période 2019 à 2021, le PTI s'établit à 6 496 M\$, ce qui équivaut à un maintien du niveau des investissements prévus. Alors que 72 % de cette somme sont alloués à la protection et à la réhabilitation de nos actifs, 28 % sont dédiés à la réalisation de nouveaux projets. Nous voulons ainsi continuer d'offrir aux citoyennes et aux citoyens des infrastructures performantes, tout en faisant le choix assumé d'accélérer le développement de Montréal.

Comme administration responsable, il est aussi de notre devoir de poursuivre le rattrapage du déficit d'investissement. La mise à niveau des infrastructures de l'eau et de la voirie représente un défi bien réel, tant pour ce qui est du budget que du PTI, car un sérieux déficit d'entretien s'est accumulé au cours des dernières décennies. Il faut faire des choix courageux pour y remédier. Il en va de notre responsabilité. Pour nous assurer que l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais aient accès à une eau potable de bonne qualité, ce PTI prévoit des investissements de 1 582,8 M\$ dans le réseau de l'eau. Au niveau des infrastructures routières, 1 955,3 M\$ seront investis pour en maintenir l'état et pour continuer son développement là où il est nécessaire de le faire.

La gestion de la dette est un enjeu central pour la santé financière de Montréal. Ainsi, pour contrôler efficacement le niveau de la dette, la Ville a déployé une stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations (PCI). Par conséquent, pour ce PTI, l'ensemble du PCI totalise 1 588,3 M\$, soit une croissance de 15,2 % en comparaison avec le précédent exercice triennal. Pour sa part, le budget 2019 marque cet engagement puisque le PCI augmente de 80 M\$ par rapport au précédent budget. Les affectations au paiement au comptant du budget de fonctionnement s'élèvent donc à 441,6 M\$.

Au 1^{er} janvier 2019, la Ville de Montréal rendra effective sa nouvelle structure administrative. Par ce changement, elle souhaite moderniser ses services afin de les rendre plus efficaces. Cette transformation se traduira par la mise en place d'une gestion performante des ressources humaines, permettant ainsi une économie de 22,7 M\$ au budget 2019 pour la rémunération globale, tout en permettant de maintenir un haut niveau de services à la population. Nous allons poursuivre l'assainissement des finances publiques et maintenir un contrôle serré des dépenses municipales.

Nous continuerons notre travail en gardant toujours en tête que le mandat qui nous a été confié demeure d'assurer le dynamisme de Montréal, tout en respectant la capacité de payer des contribuables. Je suis convaincu que les choix que nous avons faits par l'entremise de ce budget et de ce PTI nous permettront de réaliser la vision que nous mettons de l'avant.

Le président du comité exécutif,
Benoit Dorais

Développement économique : pour une diversité commerciale unique et en constante croissance

LES CHARGES FISCALES **10%** ↓
SONT RÉDUITES DE
sur la première tranche d'évaluation de **500 000 \$**,
pour les immeubles non résidentiels

1,2 M\$ SUPPLÉMENTAIRES
sont octroyés afin de soutenir la mise en œuvre
de la **STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT**
ÉCONOMIQUE 2018-2022 

7,8 M\$ sont consacrés
au **PROGRAMME INCITATIF PRAM-INDUSTRIE**,
un programme qui prévoit des sommes pour les
infrastructures économiques, dont l'économie sociale

LE BUDGET 2019 concrétise également
la reprise des activités de gestion, par le Service du
développement économique, du Technoparc Montréal

5,2 M\$ sont prévus
au budget **2019**
pour le **PROGRAMME D'AIDE VOLONTAIRE**
AUX COMMERCES EN SITUATION
DE CHANTIER MAJEUR

Parcs et espaces verts : pour la préservation et la mise en valeur du territoire

Des sommes importantes sont allouées à la préservation, au verdissement et à l'aménagement d'espaces verts.

60 M\$

pour l'acquisition de
MILIEUX NATURELS



57 M\$

pour le programme de
**RÉFECTION ET DE VERDISSEMENT
DE PARCS LOCAUX**

56,8 M\$

pour le réaménagement
et la mise aux normes des **GRANDS PARCS SUR
TOUT LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION**

29,5 M\$

pour la réfection des
PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS
(terrains de soccer, de baseball, etc.)



41,5 M\$

pour le programme
soutenant le **PLAN DE GESTION DE LA FORÊT
URBAINE**

3,3 M\$

pour le
RÉSEAU DE CORRIDORS VERTS,
plus précisément pour la création de liens verts
qui encouragent la **mobilité active et durable**
tout en protégeant les milieux naturels
et la **biodiversité**

Habitation :

pour que tous les citoyens aient accès à un logement décent et selon leur capacité de payer

Cinquante millions de dollars sur 10 ans, pour l'acquisition de terrains ou d'immeubles en vue d'y réaliser des logements sociaux, communautaires ou abordables, dont 15 M\$ prévus au PTI 2019-2021.

Le budget du Service de l'habitation est en hausse de 40,6 M\$, pour un total de 90,1 M\$, ceci reflète clairement la volonté de l'administration d'investir dans les programmes relatifs à l'habitation.

Parmi ces ajustements, on retrouve :

.....

10,7 M\$ DE PLUS  pour le **PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ RÉSIDEN- TIELLE**, pour un total de **21,2 M\$** = au budget de 2019

.....

.....

2 M\$ pour l'**AMÉLIORATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT**, pour une enveloppe totale de **2,5 M\$**

.....

10,2 M\$ pour le programme  **ACCÈS-LOGIS** (entente avec la Société d'habitation du Québec et pour AccèsLogis Québec)

.....

2 M\$ DE PLUS pour soutenir les projets de **LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES** comportant une dimension **PATRIMONIALE**

.....

Poursuite de la **MISSION DE LA BRIGADE DE LA SALUBRITÉ** dont le mandat est de voir à la bonne condition des logements

.....

10,3 M\$ pour le financement des mesures de **LOGEMENTS ABORDABLES**

.....

3,7 M\$ DE PLUS pour l'**AIDE À LA RÉNOVATION**, pour un total de **7,6 M\$** = au budget de 2019

.....

Mobilité:

pour faciliter les déplacements collectifs et actifs tout en réduisant l'empreinte écologique

Des investissements pour améliorer les déplacements en transport collectif :

.....

EN 2018, la Ville de Montréal a revu ses programmes en matière d'infrastructures routières afin que les projets intègrent la question de l'**AMÉNAGEMENT EN SURFACE** et la **SÉCURITÉ DES TRANSPORTS ACTIFS**

.....

89 M\$ INSCRITS AU PTI  pour le programme de développement du Réseau express vélo (REV), les nouveaux programmes d'aménagement de vélorues et de maintien des infrastructures cyclables, ainsi que pour le développement et l'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI

.....

15 M\$ au développement d'un réseau de **PÔLES DE MOBILITÉ** sur l'ensemble du territoire

.....

8,3 M\$ pour l'accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour le **RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)**

.....

.....

6,5 M\$ pour préparer le **PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE** 

.....

1,8 M\$ pour le démarrage de la révision du **PLAN D'URBANISME** et pour l'élaboration du **PLAN DE MOBILITÉ DURABLE**

.....

1,4 M\$ INSCRITS AU BUDGET pour développer l'expertise de l'approche Vision Zéro, le déploiement du programme des rues piétonnes, les frais d'entretien des bornes de recharge, la mise en œuvre du Réseau express vélo, du programme de vélorues et la consolidation de l'Escouade mobilité

.....

1 M\$ POUR LE BUREAU DE PROJET de la ligne rose

.....

Budget de fonctionnement

Budget Montréal

2019



Budget de fonctionnement 2019

Provenance des revenus de la Ville de Montréal

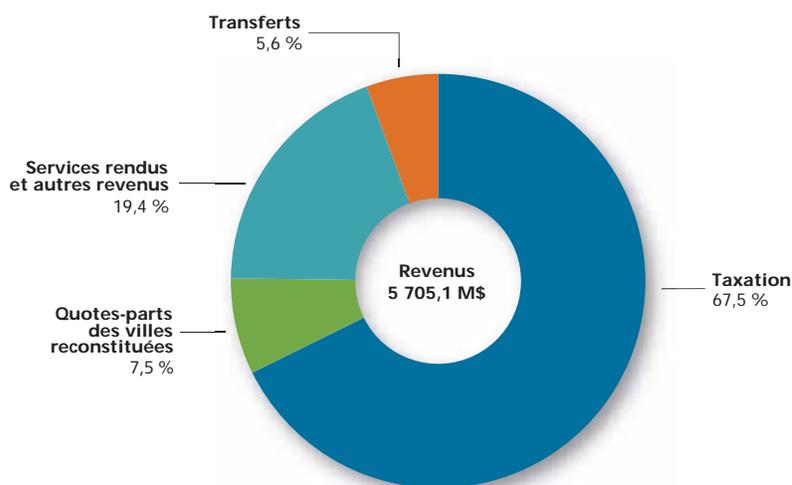
Les revenus de la Ville de Montréal, pour 2019, proviennent principalement des taxes foncières qui s'élèvent à plus de 3,9 G\$ et qui constituent 67,5 % des revenus totaux de l'administration municipale, comparativement à 68,4 % en 2018.

Les revenus provenant des services rendus et autres revenus totalisent 1,1 G\$ et représentent 19,4 % des revenus totaux de la Ville. Les revenus de transferts, c'est-à-dire les subventions reçues des gouvernements et autres organismes, atteignent 320,3 M\$, soit 5,6 % des revenus totaux de la Ville.

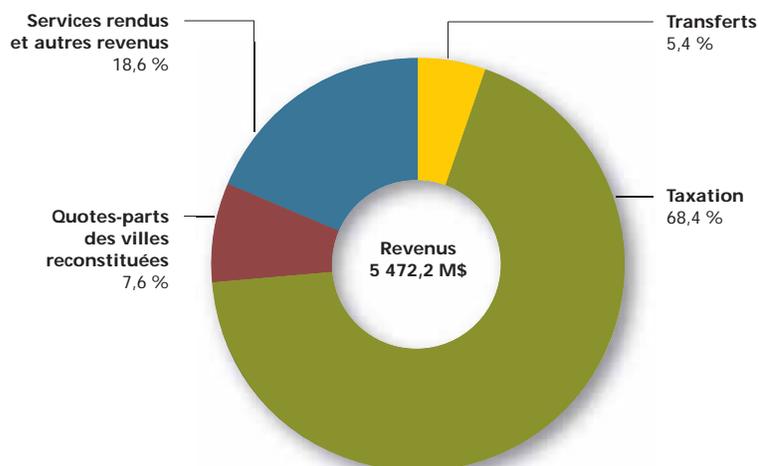
Soulignons qu'en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19), les dépenses qui relèvent des compétences d'agglomération sont financées au moyen d'un régime de quotes-parts versées au budget de l'agglomération par l'ensemble des villes liées. Les dépenses d'agglomération exigées des villes liées se chiffrent à 426,1 M\$, soit 7,5 % des revenus de la Ville de Montréal.

L'ensemble des revenus est destiné au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville et à celles de l'agglomération. Rappelons que c'est la Ville de Montréal qui a la responsabilité de gérer les opérations financières associées aux compétences d'agglomération.

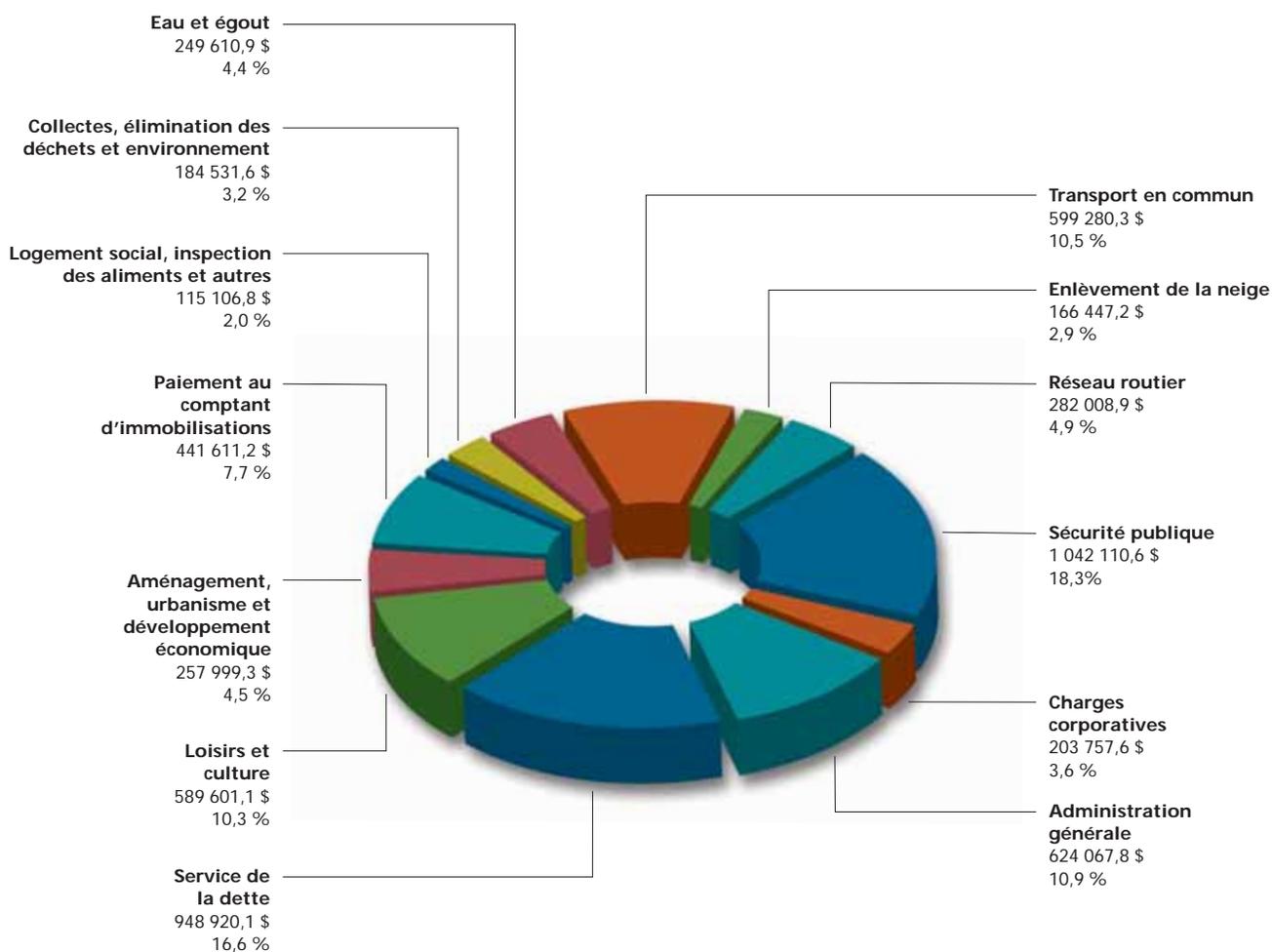
2019



2018



Toutes les taxes comptent



Budget de fonctionnement 2019

Le budget est de 5 705,1 M\$ pour 2019, en hausse de 232,9 M\$, ou 4,3 %, par rapport à 2018. Celui-ci incorpore deux dépenses particulières méritant d'être soulignées, soit une hausse de 86,2 M\$ du budget afin de combler le déficit de l'exercice financier 2017 de l'agglomération; et une hausse de 80 M\$ visant à poursuivre la stratégie de paiement au comptant des immobilisations. Sans ces éléments particuliers, la croissance des dépenses serait de l'ordre de 66,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent, soit 1,2 %.

Hausse des budgets pour les :

- arrondissements : 25,1 M\$, ou 2,85 %, pour un total de 904,6 M\$;
- services centraux : 5,5 %, ou 140,2 M\$, pour un total de 2 677,4 M\$.

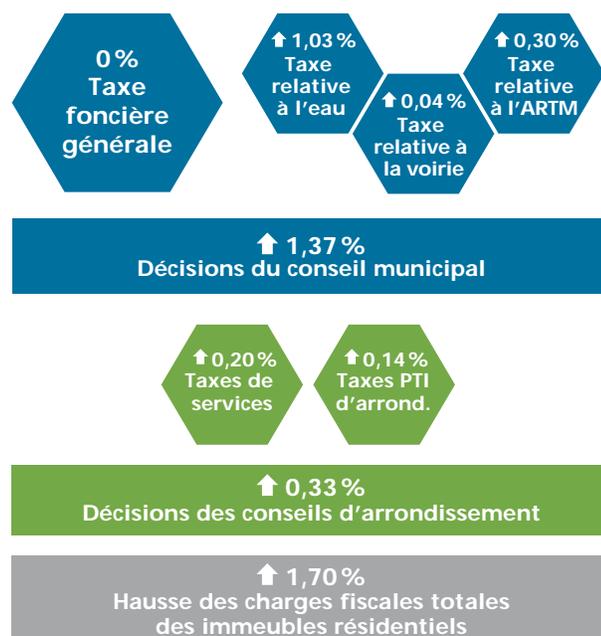
Pour les services centraux, la hausse est justifiée, entre autres, par de nouveaux transferts gouvernementaux :

- 40,6 M\$ au Service de l'habitation, financés en partie par des revenus équivalents provenant du gouvernement du Québec de 17,7 M\$, dont les programmes AccèsLogis, Rénovation Québec et l'amélioration des maisons d'hébergement;
- 21 M\$ aux budgets des services de sécurité publique, dont près de 5 M\$ pour l'équipe ACCES-Cannabis qui sera financée par des revenus équivalents;
- 21,2 M\$ en frais de financement inscrits dans les unités, soit pour les infrastructures de l'eau (14,8 M\$), d'Espace pour la vie (2,7 M\$) et de la Commission des services électriques (3,7 M\$).

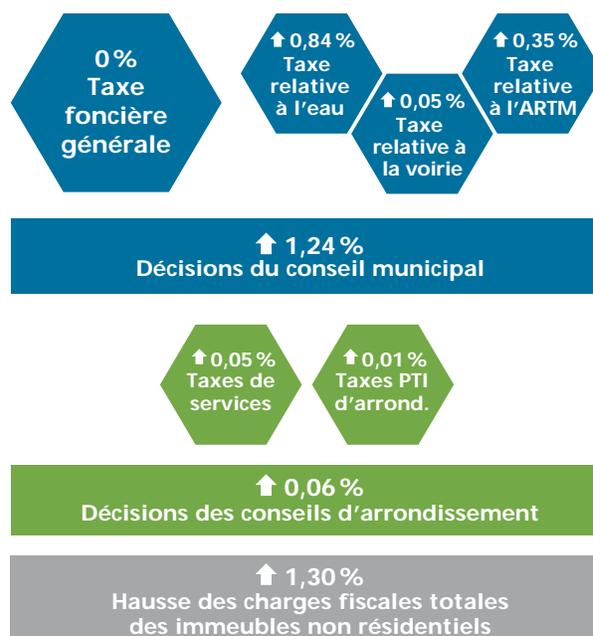
Charges fiscales

L'administration a choisi de ne pas augmenter la taxe foncière générale en 2019. Les taxes dédiées augmentent : les infrastructures de l'eau (1 %), la voirie (0,05 %) et la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (0,35 %). Du côté des arrondissements, on note une augmentation de la taxe de services, en moyenne, de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et, en moyenne, de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels. L'effet combiné de ces décisions est d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,7 % et celles des immeubles non résidentiels, de 1,3 %.

Immeubles résidentiels



Immeubles non résidentiels



Variation des charges fiscales par arrondissement

Les tableaux qui suivent présentent, par arrondissement, les variations des charges fiscales totales des contribuables montréalais, incluant l'effet de la variation des taxes d'arrondissement.

Toutefois, le compte de taxes de chacun des contribuables peut diminuer ou augmenter dans des proportions différentes, notamment en raison de l'évolution de la valeur foncière de la propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

Variation des charges fiscales totales entre 2018 et 2019, par arrondissements
Immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales totales
	Taxe foncière générale	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Sous-total taxes spéciales	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	(0,27 %)	1,00 %	0,04 %	0,30 %	1,34 %	0,11 %	0,40 %	0,51 %	1,58 %
Anjou	(1,58 %)	0,82 %	0,03 %	0,26 %	1,12 %	1,67 %	0,45 %	2,12 %	1,66 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,74 %	1,17 %	0,05 %	0,31 %	1,53 %	0,11 %	0,38 %	0,49 %	2,75 %
Lachine	(0,21 %)	0,91 %	0,04 %	0,29 %	1,24 %	0,15 %	(0,63 %)	(0,48 %)	0,55 %
LaSalle	(0,18 %)	1,03 %	0,04 %	0,31 %	1,38 %	0,09 %	0,15 %	0,25 %	1,44 %
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	(0,54 %)	0,87 %	0,04 %	0,30 %	1,21 %	0,71 %	1,15 %	1,86 %	2,53 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,03 %	1,02 %	0,04 %	0,29 %	1,35 %	0,16 %	0,24 %	0,39 %	1,78 %
Montréal-Nord	(0,33 %)	0,87 %	0,04 %	0,27 %	1,18 %	0,13 %	0,31 %	0,44 %	1,28 %
Outremont	0,05 %	1,05 %	0,04 %	0,31 %	1,41 %	0,56 %	0,02 %	0,58 %	2,03 %
Pierrefonds-Roxboro	(0,37 %)	0,95 %	0,04 %	0,29 %	1,29 %	0,40 %	(0,20 %)	0,20 %	1,11 %
Plateau-Mont-Royal	0,17 %	1,07 %	0,04 %	0,30 %	1,41 %	0,14 %	0,39 %	0,54 %	2,12 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	(0,35 %)	0,90 %	0,04 %	0,28 %	1,21 %	0,17 %	(0,41 %)	(0,24 %)	0,63 %
Rosemont-La Petite-Patrie	0,75 %	1,17 %	0,05 %	0,30 %	1,52 %	0,11 %	0,19 %	0,31 %	2,58 %
Saint-Laurent	(0,07 %)	1,03 %	0,04 %	0,30 %	1,37 %	0,14 %	(0,08 %)	0,06 %	1,36 %
Saint-Léonard	(0,59 %)	0,90 %	0,04 %	0,29 %	1,23 %	0,15 %	0,02 %	0,17 %	0,81 %
Sud-Ouest	0,19 %	1,04 %	0,04 %	0,29 %	1,38 %	0,14 %	0,12 %	0,26 %	1,83 %
Verdun	(0,45 %)	0,96 %	0,04 %	0,30 %	1,30 %	0,16 %	0,17 %	0,33 %	1,19 %
Ville-Marie	(0,11 %)	1,07 %	0,04 %	0,31 %	1,43 %	0,10 %	(0,02 %)	0,08 %	1,41 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,47 %	1,10 %	0,05 %	0,30 %	1,45 %	0,13 %	0,12 %	0,24 %	2,16 %
VILLE DE MONTRÉAL	0,00 %	1,03 %	0,04 %	0,30 %	1,37 %	0,20 %	0,14 %	0,33 %	1,70 %

Source : Compilation actualisée au 14 septembre 2018 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2018 et de 2019.

Variation des charges fiscales totales entre 2018 et 2019, par arrondissements Immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal				Arrondissements			Charges fiscales totales	
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total arrondissement		
		Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Sous-total taxes spéciales				
Ahuntsic-Cartierville	(0,60 %)	0,85 %	0,05 %	0,35 %	1,24 %	0,03 %	0,09 %	0,12 %	0,76 %
Anjou	(1,10 %)	0,68 %	0,04 %	0,33 %	1,06 %	0,43 %	0,11 %	0,54 %	0,50 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	(0,50 %)	0,91 %	0,05 %	0,35 %	1,31 %	0,02 %	0,08 %	0,10 %	0,92 %
Lachine	0,30 %	0,78 %	0,05 %	0,36 %	1,19 %	0,05 %	(0,14 %)	(0,10 %)	1,39 %
LaSalle	(0,88 %)	0,34 %	0,04 %	0,35 %	0,74 %	0,01 %	0,03 %	0,04 %	(0,10 %)
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	(3,17 %)	0,65 %	0,05 %	0,35 %	1,05 %	0,18 %	0,29 %	0,48 %	(1,65 %)
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	(1,04 %)	0,76 %	0,04 %	0,34 %	1,13 %	0,02 %	0,04 %	0,06 %	0,16 %
Montréal-Nord	(3,22 %)	0,72 %	0,05 %	0,33 %	1,09 %	0,05 %	0,09 %	0,13 %	(1,99 %)
Outremont	(0,86 %)	1,14 %	0,07 %	0,35 %	1,56 %	0,17 %	0,03 %	0,20 %	0,90 %
Pierrefonds-Roxboro	(2,15 %)	0,71 %	0,05 %	0,35 %	1,11 %	0,11 %	(0,04 %)	0,07 %	(0,98 %)
Plateau-Mont-Royal	(2,07 %)	0,96 %	0,05 %	0,34 %	1,36 %	0,04 %	0,10 %	0,14 %	(0,57 %)
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	(1,27 %)	0,86 %	0,05 %	0,34 %	1,24 %	0,05 %	(0,10 %)	(0,04 %)	(0,07 %)
Rosemont–La Petite-Patrie	(1,97 %)	0,98 %	0,05 %	0,34 %	1,37 %	0,03 %	0,05 %	0,07 %	(0,53 %)
Saint-Laurent	(0,10 %)	0,78 %	0,04 %	0,35 %	1,18 %	0,02 %	(0,03 %)	(0,01 %)	1,08 %
Saint-Léonard	(0,67 %)	0,74 %	0,05 %	0,35 %	1,14 %	0,06 %	0,02 %	0,08 %	0,55 %
Sud-Ouest	0,51 %	1,02 %	0,06 %	0,35 %	1,42 %	0,06 %	0,04 %	0,10 %	2,03 %
Verdun	(0,79 %)	0,80 %	0,04 %	0,35 %	1,20 %	0,04 %	0,04 %	0,09 %	0,50 %
Ville-Marie	1,23 %	0,88 %	0,05 %	0,36 %	1,28 %	0,02 %	(0,00 %)	0,02 %	2,53 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	(1,34 %)	0,92 %	0,05 %	0,34 %	1,31 %	0,03 %	0,03 %	0,06 %	0,03 %
VILLE DE MONTRÉAL	0,00 %	0,84 %	0,05 %	0,35 %	1,24 %	0,05 %	0,01 %	0,06 %	1,30 %

Source : Compilation actualisée au 14 septembre 2018 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2018 et de 2019.

Rémunération du personnel

La rémunération globale s'établit à 2 295,3 M\$, en baisse de 35,3 M\$ par rapport à 2018. Elle représente 40,2 % du budget de fonctionnement de la Ville en 2019, contre 42,6 % en 2018. Cette baisse est principalement attribuable à la réduction des coûts globaux relatifs aux régimes de retraite de 100,4 M\$. La mise en place de la nouvelle approche en matière de gestion de la performance des employés, qui contient divers objectifs organisationnels, permet une économie de 22,7 M\$.

Patrimoine immobilier de la Ville de Montréal

Deux millions sept cent mille dollars supplémentaires sont accordés aux budgets d'entretien des immeubles de la Ville afin d'en réduire le déficit d'entretien, pour un total de 45,9 M\$ en 2019. Depuis 2015, c'est un total de 11 M\$ additionnels qui ont été accordés pour assurer l'entretien des immeubles municipaux.

Paiement au comptant des immobilisations

Le paiement au comptant des immobilisations augmente de 80 M\$. Le total des affectations pour le paiement au comptant au budget 2019 s'élève à 441,6 M\$.

Réforme de financement des arrondissements

La mise en œuvre de la réforme du financement des arrondissements, amorcée en 2015, se poursuit en 2019 avec un ajustement des crédits supplémentaires de 14 M\$, dont une indexation des transferts de l'ordre de 1,5 %.

Gestion de la dette

Le coût du service de la dette brute est en hausse de 32,2 M\$, pour un total de 948,9 M\$.

Sécurité publique pour l'agglomération de Montréal

Le budget total des services de la sécurité publique s'élève à près de 1 G\$. Ce montant est en hausse de 21 M\$ par rapport à 2018.

- **Service de police de la Ville de Montréal – 662,2 M\$**
Ce montant inclut la création de la nouvelle Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (1,2 M\$) et celle d'ACCÈS-Cannabis pour une somme d'environ 5 M\$ (revenu équivalent à recevoir du ministère de la Sécurité publique).
- **Service de sécurité incendie de Montréal – 336,3 M\$**

Services aux citoyens

- **Déneigement**
Les dépenses de déneigement totalisent 166,4 M\$, une hausse de 3,1 M\$ par rapport au budget de 2018 qui s'explique, entre autres, par l'indexation des contrats et de la rémunération.
- **Contrôle animalier**
Des crédits supplémentaires pour le contrôle animalier et le nouveau règlement sur l'encadrement des animaux domestiques :
 - 294 000 \$ pour quatre postes d'agent de prévention;
 - 200 000 \$ pour de l'expertise externe en gestion animalière;
 - 150 000 \$ pour le programme de stérilisation pour un animal appartenant à un citoyen provenant de ménage à faible revenu;
 - 80 000 \$ pour différents programmes de sensibilisation et de responsabilisation.
- **Service 311**
700 000 \$ en crédits additionnels pour la centralisation et la consolidation du Centre de services. Le budget total du Centre de services 311 sera donc de l'ordre de 5,8 M\$ en 2019.
- **Propreté**
500 000 \$ pour les brigades alternées de la propreté dans les arrondissements.

Montréal, ville historique, culturelle et du savoir

Les budgets alloués aux loisirs et à la culture sont de 589,6 M\$, dont une hausse de 12 M\$ pour les arrondissements.

Une hausse de 1,5 M\$ est également attribuée à la contribution de la Ville au Conseil des arts de Montréal (pour un total de 18,45 M\$); et 250 000 \$ sont consentis au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Une somme de 544 000 \$ est prévue pour le plan de transition du nouveau Centre d'histoire de Montréal. La bonification de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 s'élève à près de 3 M\$. Des crédits additionnels de 6,7 M\$ sont prévus pour Espace pour la vie en vue de soutenir, entre autres, la migration du Biodôme et la métamorphose de l'Insectarium. Le budget total d'Espace pour la vie sera de 60,7 M\$ en 2019.

Montréal, ville de sports

L'aménagement d'un anneau de glace au parc Angrignon est prévu en 2019 pour un budget de 1,4 M\$. Des crédits de 430 000 \$ sont également prévus pour le Triathlon international de Montréal en vue de la tenue d'une étape de la série mondiale. Un soutien financier de 35 000 \$ est prévu pour le Marathon de Montréal. Le Programme Cyclovia voit son soutien financier s'élever à 200 000 \$.

Montréal, ville inclusive et solidaire

- 10 M\$ pour l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, en hausse d'un 1 M\$ comparativement à l'an dernier;
- 378 000 \$ pour répondre aux besoins urgents des organismes communautaires qui collaborent avec le Bureau de l'intégration des nouveaux arrivants à Montréal dans le cadre de « ville sanctuaire »;
- 158 000 \$ dédiés à la réalisation de projets en matière d'itinérance;
- 115 000 \$ consentis à la Table de concertation des personnes âgées de l'île de Montréal pour un projet pilote d'animation citoyenne;
- 50 000 \$ pour soutenir l'organisme AlterGo dans le cadre de projets favorisant l'accessibilité universelle en sports, loisirs et culture.



Programme triennal
d'immobilisations

Montréal PTI

2019-2021

Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre au cours des trois prochaines années pour combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes.

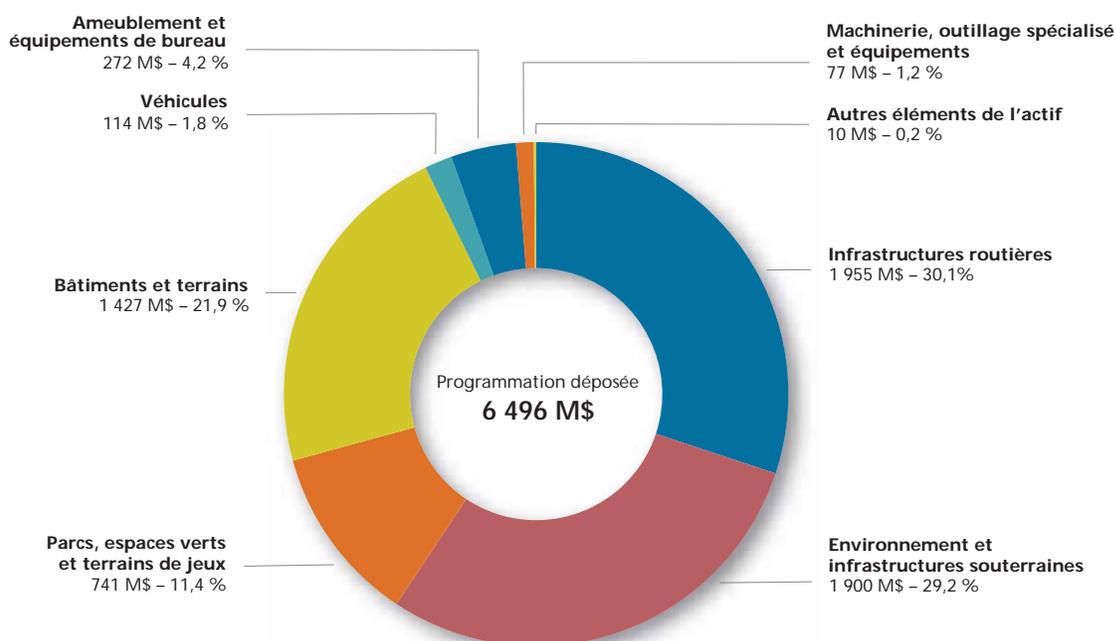
Le PTI 2019-2021 prévoit des investissements totaux de 6 496 M\$, soit :

- 2019 : 2 099 M\$;
- 2020 : 2 219 M\$;
- 2021 : 2 178 M\$.

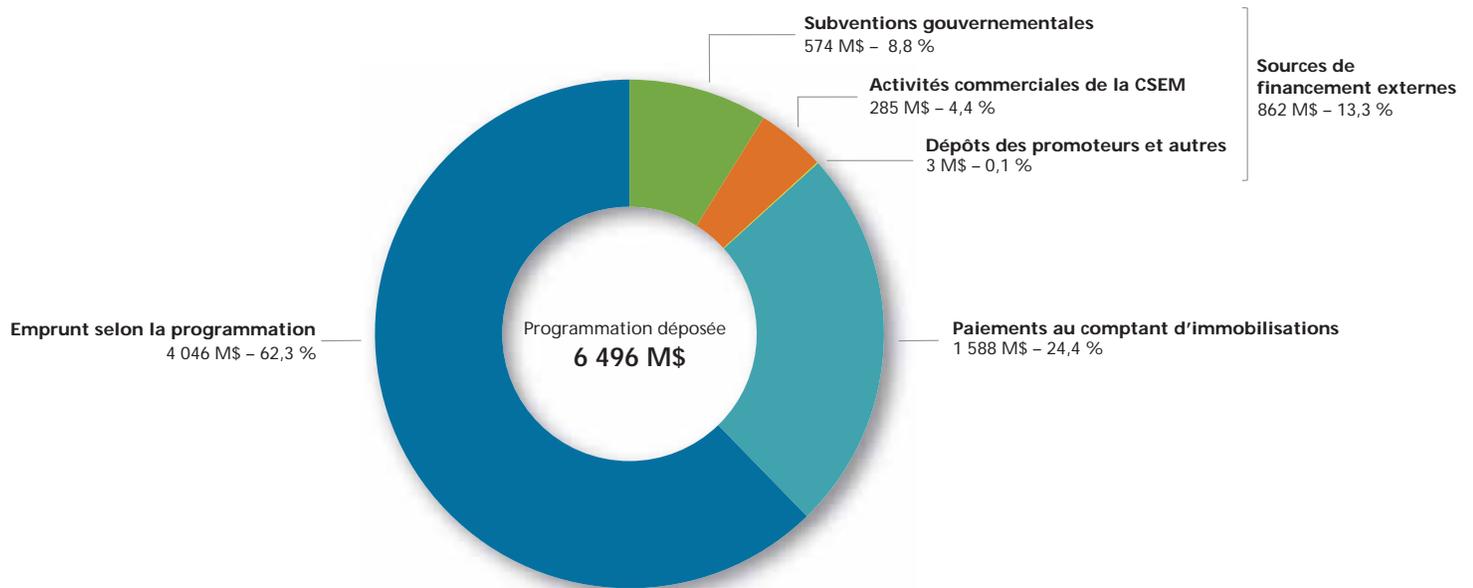
Le PTI 2019-2021 maintient le niveau des investissements prévus par rapport au précédent. Il s'appuie sur les grandes orientations du Programme montréalais d'immobilisations (PMI) 2015-2024.

« Nous accordons beaucoup d'importance au Programme montréalais d'immobilisations. Il s'agit d'un outil de planification réparti sur une période de 10 ans. Celui-ci nous permet de prendre le temps nécessaire afin de mieux planifier les projets. Par conséquent, les travaux sont réalisés à meilleurs coûts et selon de meilleurs délais. Cet outil de planification à long terme nous permet aussi de voir plus clairement l'évolution de la dette et son financement », a tenu à rappeler M. Dorais.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



Ces investissements se répartissent principalement au niveau :

- de la protection et de la réhabilitation des éléments des actifs existants : 4 643 M\$ (71,5%);
- du développement des infrastructures : 1 853 M\$ (28,5%).

Ce PTI marque à nouveau une croissance importante du paiement au comptant des immobilisations (PCI) découlant de la stratégie d'accroissement du PCI, soit une hausse de 240 M\$ par rapport au précédent. Le montant de 1 440 M\$ prévu au présent exercice est réparti comme suit : 400 M\$ pour 2019; 480 M\$ pour 2020; et 560 M\$ pour 2021.

Infrastructures de l'eau et routières

Les investissements dans les infrastructures de l'eau (1 582,8M\$) et les infrastructures routières (1 955,3M\$) demeurent l'axe central du présent PTI, soit 54,5 % des investissements pour un total de 3 538,1 M\$.

Investissements dans les infrastructures de l'eau en croissance



* Prévision et budget du Service de l'eau

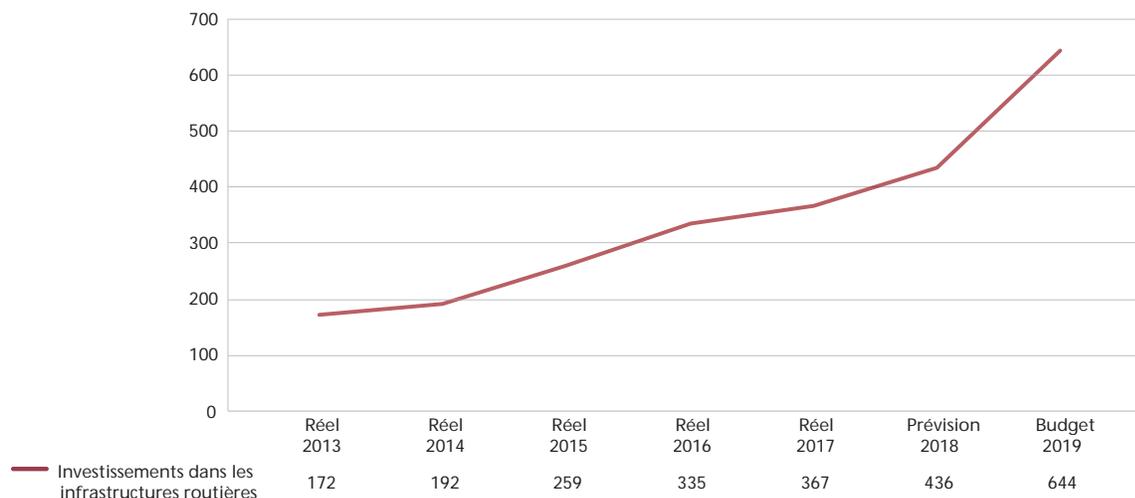
Pour la période 2019-2021, un montant de 1 582,8M\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 482M\$ en 2019.

Ces investissements sont essentiels pour garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable, et pour assurer toutes les activités liées à l'épuration des eaux usées.

Répartition des dépenses, notamment :

- 585,5 M\$ pour le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout ainsi que leurs actifs, permettant d'assurer un service fiable de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées;
- 176,9 M\$ pour des interventions sur le réseau de conduites primaires d'aqueduc, permettant d'assurer l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire montréalais;
- 140 M\$ pour les travaux sur les ouvrages de rétention William, Lavigne, Leduc et Saint-Thomas, permettant de réduire les surverses d'eaux usées non traitées dans un cours d'eau et d'améliorer la performance environnementale;
- 117,9 M\$ pour les réservoirs et les stations de pompage Rosemont, McTavish et Dollard-des-Ormeaux, permettant de sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire montréalais;
- 104,6 M\$ pour les collecteurs d'égouts, permettant un meilleur drainage des eaux usées vers la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte pour y être traitées;
- 100,7 M\$ pour le projet de désinfection par l'ozone des eaux usées, permettant l'amélioration de la qualité de l'eau traitée;
- 79,9 M\$ pour les projets de modernisation de quatre usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pierrefonds et Pointe-Claire), permettant la production d'eau potable en tout temps et dans le respect de la réglementation;
- 40,7 M\$ pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest (y compris la modernisation des usines de production d'eau potable de Lachine et de Dorval), permettant la production d'eau potable en tout temps pour ces secteurs, de même que la construction de conduites pour sécuriser l'alimentation en eau.

Investissements dans les infrastructures routières en croissance



Pour la période 2019-2021, un montant de 1 955,3 M\$ sera consacré aux infrastructures routières et aux projets de transport, dont 643,8 M\$ en 2019.

Les investissements dans ces infrastructures permettent d'assurer la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro (élimination à la source des collisions routières mortelles et des blessures graves en aménageant différemment les rues), d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, d'augmenter la part des modes de transports actifs et collectifs, de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Répartition des dépenses, notamment :

- 437,5 M\$ pour le nouveau programme d'aménagement des rues, impliquant un réaménagement et un entretien majeurs des infrastructures de la rue, dont 125 M\$ sont destinés au réaménagement des rues des réseaux routiers locaux, en complément des travaux des arrondissements;
- 300 M\$ pour le programme de réfection routière, impliquant un entretien majeur et un réaménagement mineur des infrastructures, dont 180 M\$ sont alloués pour la réfection des réseaux routiers locaux, en complément des travaux des arrondissements;
- 285 M\$ pour le programme complémentaire de planage-revêtement, visant à prolonger la durée de vie des infrastructures du réseau routier, dont 105 M\$ pour la réhabilitation des rues des réseaux locaux, en complément des travaux des arrondissements;
- Projets de réaménagement d'artères routières et commerciales, pour 209,1 M\$:
 - 83,3 M\$ pour la reconstruction du boulevard Pie-IX;
 - 82,2 M\$ pour le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest;
 - 43,6 M\$ pour le réaménagement de la Plaza Saint-Hubert.
- 89 M\$ pour le programme de développement du Réseau express vélo (REV) et les nouveaux programmes d'aménagement de vélorues et de maintien des infrastructures cyclables, ainsi que pour le développement et l'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI;
- 84 M\$ pour la mise à niveau de l'éclairage des rues, y compris le projet de remplacement des lampadaires;
- 51 M\$ pour la réfection des structures routières afin d'assurer leur sécurité et leur pérennité;
- 40 M\$ pour le programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement;
- 38,5 M\$ pour le programme de sécurisation des abords des écoles, en accord avec l'approche Vision Zéro et le programme d'amélioration de la circulation piétonnière;
- 6,5 M\$ pour soutenir le prolongement de la ligne bleue du métro.

Arrondissements

Les investissements destinés aux arrondissements sont de 424,7 M\$ pour le PTI 2019-2021. Dans le cadre des budgets corporatifs du présent PTI, des projets et programmes d'appui aux arrondissements sont aussi prévus, à hauteur de 1 077 M\$, ce qui porte les investissements consacrés aux arrondissements à un total de 1 501,7 M\$. Ce montant représente une hausse de 7,4 % par rapport au précédent PTI.

Principaux programmes et projets

Investissements consacrés aux parcs et aux espaces verts, notamment :

- 88,8 M\$ pour le parc Jean-Drapeau visant le maintien et le développement de l'actif (y compris l'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve et la revitalisation de la canopée);
- 60 M\$ pour le programme d'acquisition de milieux naturels;
- 56,8 M\$ pour le réaménagement et la mise aux normes des grands parcs, dont le réseau s'étend sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 57 M\$ pour le programme de réfection et de verdissement de parcs locaux;
- 41,5 M\$ pour le programme soutenant le Plan de gestion de la forêt urbaine;
- 3,3 M\$ pour le réseau de corridors verts, plus précisément, pour la création de liens verts qui encouragent la mobilité active et durable tout en protégeant les milieux naturels et la biodiversité.

Investissements consacrés au développement durable et à la sauvegarde de l'environnement, notamment :

- 267,1 M\$ pour la construction de cinq infrastructures de traitement des matières résiduelles (deux centres de traitement par biométhanisation, deux centres de compostage et un centre pilote de prétraitement), ainsi que 13,1 M\$ pour la construction d'un centre de tri des matières recyclables;
- 18,6 M\$ pour la conception et la construction d'écocentres.

Investissements consacrés aux aménagements urbains et aux espaces publics, notamment :

- Poursuite des travaux d'infrastructures visant à favoriser les investissements privés et la requalification urbaine de plusieurs quartiers :
 - 34,9M\$ pour l'achèvement de la dernière phase du Quartier des spectacles, menant à l'aménagement du secteur de la Place des Arts et de l'esplanade Clark, et pour le début du réaménagement de surface des rues De Bleury et Clark;
 - 40,9M\$ pour soutenir la réalisation du projet du Campus MIL et de ses abords;
 - 24,4M\$ pour la consolidation des efforts déployés dans le secteur de Griffintown (la valeur totale du projet s'élevant à près de 219 M\$).
- 23M\$ en matière de logements sociaux et communautaires, réaffirmant la volonté de l'administration de soutenir la construction d'habitations abordables de qualité, dont 15 M\$ serviront à l'acquisition de terrains;
- 15,2M\$ pour la mise en valeur de la place des Montréalaises, dans le secteur Champ-de-Mars, afin de retisser les liens entre la ville ancienne et le centre-ville;
- 15 M\$ pour le développement d'un réseau de 120 pôles de mobilité sur l'ensemble du territoire;
- 3 M\$ pour la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques et sécuritaires destinés aux enfants.

Investissements consacrés aux équipements sportifs et aux terrains de jeux, notamment :

- 78,5M\$ pour la poursuite des projets et programmes liés au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;
- 67,5M\$ pour des projets de développement d'installations sportives au TAZ, au complexe sportif Marie-Victorin, au complexe récréatif Gadbois et dans l'est de l'île de Montréal, afin de bonifier l'offre de services;
- 36,7M\$ pour le programme de mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements, et 7,5M\$ pour le programme d'aménagement des glaces extérieures;
- 29,5M\$ pour l'accélération des travaux visant l'amélioration, la réfection et la mise aux normes des plateaux sportifs extérieurs pour une diversité de sports;
- 4 M\$ pour la réalisation d'un pôle sportif régional en sports de balle, tel que prévu à la Politique du baseball 2015-2025.

Investissements consacrés à la culture et au patrimoine, notamment :

- 105,8M\$ pour la consolidation et le développement du Réseau des bibliothèques de Montréal ainsi que pour la poursuite de l'implantation du Système de détection avec identification de documents par radiofréquence;
- 40,8M\$ pour le programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels;
- 9,9M\$ pour la redéfinition de l'identité et de l'offre de services du Centre d'histoire de Montréal, dans le cadre de sa relocalisation.

Investissements consacrés à la sécurité publique, notamment :

- 122,7M\$ pour la protection des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), le développement d'un pôle multifonctionnel au SPVM et la modernisation des systèmes informatiques.

Réalisation de projets novateurs à Espace pour la vie :

- 30,3 M\$ pour la modernisation et le maintien du Biodôme;
- 19,8 M\$ pour la métamorphose de l'Insectarium;
- 26,1 M\$ pour le maintien des actifs du Jardin botanique et le Parcours phytotechnologique;
- 5,1 M\$ pour la mise à niveau et le renouvellement des équipements techniques du Planétarium Rio Tinto Alcan.

Investissements consacrés aux technologies de l'information :

- 235,9 M\$, notamment pour le développement d'une série de nouveaux services numériques transactionnels (permis de construction, permis d'occupation du domaine public, etc.) afin d'accroître l'offre numérique de services directs aux citoyens et aux entreprises, ainsi que pour différents projets visant à contrer la désuétude de certains équipements et infrastructures.

Investissements consacrés à divers autres projets et programmes, notamment :

- 129 M\$ pour des rénovations majeures de bâtiments, principalement l'hôtel de ville, la cour municipale et le complexe sportif Claude-Robillard;
- 119 M\$ pour les programmes de remplacement de la flotte de véhicules et d'équipements spécialisés (comprenant l'intégration d'équipements technologiques écoresponsables), notamment pour les véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, les véhicules étant remplacés par des modèles 100 % électriques ou plus écologiques, selon les catégories;
- 14,1 M\$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige, afin d'en accroître la capacité;
- 9 M\$ pour le programme Métropole amie des aînés (MADA) et accessibilité universelle;
- 8 M\$ pour la construction d'un centre de services animaliers afin de répondre aux nouvelles normes en matière de gestion et de bien-être animaliers.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3B 1S6
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
4^e trimestre 2018
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1656-4

Faits saillants :
Budget de fonctionnement 2019
et Programme triennal
d'immobilisations 2019-2021
Imprimé, français

978-2-7647-1657-1

Faits saillants :
Budget de fonctionnement 2019
et Programme triennal
d'immobilisations 2019-2021
PDF, français

978-2-7647-1658-8

Faits saillants :
Budget de fonctionnement 2019
et Programme triennal
d'immobilisations 2019-2021
Imprimé, anglais

978-2-7647-1659-5

Faits saillants :
Budget de fonctionnement 2019
et Programme triennal
d'immobilisations 2019-2021
PDF, anglais

Design graphique
Ville de Montréal
Service des communications
21417

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.



Montréal 